Compte personnel de formation : dispositions communes

MON COMPTE FORMATION

OUVERTURE ET FERMETURE DU COMPTE	Ouvert à toute personne âgée d'au moins 16 ans : - occupant un emploi ; - à la recherche d'un emploi ; - accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail ; - ayant fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite. Le compte est fermé à la date du décès de son titulaire.
ALIMENTATION DU COMPTE	CPF alimenté en euros, en heures pour les agents publics, portés au compte du titulaire chaque année.
GESTION EXTERNALISÉE	Service dématérialisé, « moncompteformation.gouv.fr » contient notamment : - le nombre d'euros, ou le nombre d'heures, pour les agents publics inscrits sur les compteurs ; - des informations sur les formations réalisées ; - les activités de bénévolat ou de volontariat recensées dans le cadre du compte d'engagement citoyen. Il propose un passeport d'orientation, de formation et de compétences aux titulaires du CPF.